

## **Compte rendu sommaire du conseil municipal du 6 novembre 2017**

M. Jean MAREY, Maire, ouvre la séance à 19h00

**Membres présents en début de séance** : Mrs Pierre AUBRUN, Jérôme FAURE-BRAC, Joël SIVRY, Mmes Chantal BOUTEILLEY, Jeannette GAUDEAU, Sandrine PEREIRA, Sandrine PONNAVOY, Sabine SAUVAIN

**Absents** :

**Excusés ayant donné procuration** : Vincent DESSERTAINE à Pierre AUBRUN, Diane DUMONT à Sandrine PONNAVOY, Christine MALAQUIN à Jeannette GAUDEAU

**Secrétaire de séance** : Jérôme FAURE-BRAC

Le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 2 octobre dernier à l'approbation du conseil municipal.

Le procès-verbal de ladite séance est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

### **Compte rendu des décisions du Maire prises en vertu de sa délégation**

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prise suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du CGCT et à la délibération du conseil municipal en date du 7 avril 2014 :

Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune concernant la vente par M. & Mme CHARAF Jalal d'une propriété sise 2 Allée des cerisiers, cadastrée section ZE 568 d'une superficie de 641 m<sup>2</sup>, au profit de M. LAMBERT Florian

Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune concernant la vente par M. NICOLIER Louis d'une propriété sise 10 Allée du Château, cadastrée section AC 136 d'une superficie de 272 m<sup>2</sup>, au profit de Mme MORAIS Sonia.

Le conseil municipal donne acte au Maire de ses décisions prises en vertu de ses délégations.

### **20170148 intégration de la commune de CHANGE au 1/1/2017 et transfert des terrains sportifs « Guigone de Salins » au 1/1/2016 à la CABCS**

Après discussion, les membres du conseil municipal acceptent l'intégration de la commune de CHANGE dans la Communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud (CABCS). Concernant les terrains sportifs, l'assemblée fait part de plusieurs interrogations sur cette demande.

Il a été demandé de faire un courrier à la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud pour poser les différentes questions intervenues lors de ce débat.

En attendant cette réponse, la délibération est donc reportée au conseil municipal de décembre.

### **20170149- Conventions de mise à disposition annuelle de salles communales aux associations Vignoloises**

Dans le cadre du soutien aux associations Vignoloises, la commune est amenée à mettre gracieusement à disposition de celles-ci des locaux. La signature d'une convention permettra de définir au mieux les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés ainsi que les obligations et responsabilités de chacune des parties.

Ces conventions permettront à la fois de clarifier et d'améliorer les relations entre la commune et les associations mais également d'optimiser la gestion des différents locaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, autorise le Maire à signer les conventions de mise à disposition des salles communales.

### **20170150- décision modificative pour reversement de la contribution au redressement des finances publiques**

M. le Maire indique que la commune doit contribuer au redressement des finances publiques. La commune est assujettie à la contribution au redressement des finances publiques (CRFP) pour un montant de 4 210 € qui se traduit par un prélèvement sur la dotation forfaitaire notifiée en 2017.

Il s'avère que la dotation forfaitaire 2017 s'élève à 0 € et la commune doit émettre un mandat de remboursement de 4 210 € relatif à la CRFP.

suite à l'insuffisance de crédits ouverts en section de fonctionnement au compte 73916 « prélèvement au titre de la CRFP », il est proposé au conseil municipal d'autoriser le transfert de crédit comme suit :

Section de fonctionnement Chapitre 022- dépenses imprévues		Section de fonctionnement Chapitre 014- prélèvements au titre de la contribution pour le redressement des finances publiques	
Article 022	- 4 210 €	Article 73916	+ 4 210 €

Adoptée à l'unanimité

### **20170151- Résiliation bail Orvitis – Lotissement allée des Oiseaux**

En septembre 2016, la commune et Orvitis ont pris conjointement une délibération « résiliation du bail emphytéotique », concernant un terrain situé allée des Oiseaux, en indiquant que les frais d'acte seront supportés par moitié par les deux parties. Les documents à cette affaire ont été adressés à Me ECHINARD, notaire de la commune, afin d'établir l'acte de résiliation. Au moment de prise de rendez-vous pour signature de l'acte, Orvitis indique ne plus vouloir prendre en charge les frais pour moitié et a repris en septembre 2017, sans aviser la commune de Vignoles, une délibération annulant et remplaçant la délibération précédente, qui confirme bien l'avis favorable à cette résiliation mais avec prise en charge des frais d'acte intégralement par la commune.

L'ensemble des membres du conseil a plusieurs interrogations concernant cette affaire et demande à avoir plus d'informations. Ce point sera de nouveau étudié au Conseil municipal de décembre.

### **20170152- Classement de voirie dans le domaine communal**

Le maire propose à l'assemblée de classer le chemin rural dit « Chemin vert » dans le domaine communal. Ce chemin a une longueur de 385m sur 5m de large et est emprunté par les bus scolaires.

Certains membres du Conseil se demandent, si au niveau sécurité, les bus scolaires ont le droit de circuler sur des chemins ruraux lors de leur trajet. Un courrier sera établi à la CABCS qui a compétence des transports scolaires.

En attendant cette réponse, la délibération est donc reportée ultérieurement.

### **20170153- Cession de terrain**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la coopérative Bourgogne du Sud souhaite acquérir une portion de la parcelle communale cadastrée AD 86 (terrain de l'ancienne ligne de chemin de fer ZI Beaune Vignoles) située en bordure de leurs tenements immobiliers. Monsieur le Maire propose de vendre ce terrain dont la superficie est estimée à 1 728 m<sup>2</sup> (qui sera définitivement fixée après établissement du document d'arpentage) au prix de 20 €/m<sup>2</sup>. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Adoptée à l'unanimité

### **20170154- modification des tarifs de location de salle des fêtes et du règlement s'y afférent.**

M. le Maire rappelle les délibérations du 05/10/2015 et du 10/7/2017 modifiées fixant le règlement et les tarifs de locations de la salle des fêtes. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les tarifs de la location de la salle des fêtes et de toiler le règlement s'y afférent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

-Approuve la modification proposée du règlement intérieur et des tarifs d'utilisation de la salle des fêtes joints à la présente délibération.

-Dit que le règlement et les tarifs s'appliqueront à compter du 07/11/2017 et que la délibération se substitue aux autres délibérations.

## **20170155- Actualisation des tarifs communaux**

délibération reportée

### **Informations et questions diverses**

#### DEVIS SICECO :

Pierre Aubrun, premier adjoint, présente au membre du CM des devis de rénovation de l'éclairage public.

- Rénovation autour de la SUM 12952,58 TTC

- Rénovation de 14 candélabres entre le pressoir et le rond-point de Chevignerot pour 9333.37€ TTC.

Ces travaux seraient subventionnés en hauteur de 50% par le SICECO. La décision serait à prendre rapidement pour bénéficier de ces subventions (montants ci-dessus subvention déduite)

Les membres du CM demandent une étude plus approfondie de ces projets et surtout de motiver plus précisément ces investissements pour permettre de décider de son intérêt ou non.

#### ILLUMINATIONS DE NOËL :

Pierre Aubrun, premier adjoint, présente aux membres du CM des devis de pose et dépose des décorations de Noël :

- Citéos : 10 290€

- Demougeot : 6 804€

- Inéo : 5 616 €

Après étude, les membres du conseil municipal acceptent le devis Inéo

#### PROPOSITION DE LA COMMUNE DE LADOIX :

La mairie de Ladoix propose une formation sous forme de pièce de théâtre autour de la « Qualité de vie dans le monde du travail ».

Après délibération, les membres du conseil municipal proposent d'adresser un courrier à la Mairie de Ladoix pour lui signifier notre intérêt pour cette formation. Selon le coût de cette formation, la commune de Vignole proposerait d'inscrire 12 personnes.

#### DEMANDE DE CREATION D'UN SKATE PARK

Un collectif de jeunes du village demande à la commune de créer un skate Park.

Le Conseil municipal va se renseigner sur le coût et l'entretien d'une telle structure, afin de motiver sa réponse.

#### DIVERS ASSOCIATIONS :

- ➔ Association Roller/Badminton : Le conseil municipal accepte de prêter la SUM le lundi de 18H30 à 21H00 à compter du 1/01/2018 (création de l'association Badminton). En contrepartie, l'association s'engage à communiquer pour étoffer son nombre d'adhérents.

Après ce dernier point, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h00

Le Maire,